

Fiche de signalement – présence de cyanobactéries en cours d'eau

à envoyer dans les 24h même si toutes les informations demandées ne sont pas disponibles

Contexte :

Des micro-organismes, appelés cyanobactéries, colonisent parfois le fond des rivières. Cette colonisation a lieu en période d'étiage : à l'été voire au début de l'automne. Les cyanobactéries peuvent être à l'origine d'intoxications parfois mortelles, notamment pour les chiens.

Chacun est appelé à la plus grande vigilance en signalant une éventuelle présence de cyanobactéries, ou de masses d'algues (« flocs ») susceptibles d'en contenir.

Identification :

Les cyanobactéries peuvent se retrouver dans les cours d'eau en période de faible niveau d'eau et de forte température. Elles forment des plaques (biofilms) à la surface des cailloux, de couleur vert / brun foncé, qui peuvent se détacher et s'accumuler sur les bords (flocs, amas d'algues en suspension).



Biofilms à cyanobactéries



Flocs (biofilms détachés à cyanobactéries)



Signalement :

- Nom / Prénom de l'observateur :

- Coordonnées : Mail :
 Téléphone :

- Situation du constat (baignade, promenade sur les berges, activité sportive ou nautique, pêche, activité professionnelle...) :

- Date et heure du constat :

- Commune du constat :

Lieu-dit/adresse/coordonnées GPS du lieu du constat :

- **Constat/signalement** (à détailler au maximum) :

=> présence d'algues ou de biofilms ?

=> dans le cours d'eau ou sur les berges ?

=> couleur marron/verte ou bleue ?

=> algues en suspension ou au fond ?

=> taille de l'amas d'algues (diamètre) ?

=> autre élément de description :

Idéalement, joindre des PHOTOS

CONTACTS :

Fiche à renvoyer par courrier ou e-mail à la direction départementale des territoires, service eau et biodiversité
17 quai de l'abbé grégoire, 41012 blois cedex

ddt-seb@loir-et-cher.gouv.fr